

LES CHIFFRES

Le Bulletin statistique trimestriel
de la garantie des salaires

AGS

n° 27

Février 2020

Le Mot

2010 – 2019

Ce numéro est consacré à une rétrospective sur 10 ans qui permet de faire le point et d'apprécier le chemin parcouru par notre régime au service des entreprises et des salariés, mais également de réfléchir à demain.

Deux faits marquants émergent de cette décennie :

- une baisse du nombre de dossiers ouverts avec un retour de l'activité au niveau d'avant crise,
- une hausse significative de près de 15% du montant moyen avancé par l'AGS par bénéficiaire.

L'amélioration de la santé économique de notre pays est évidemment une bonne nouvelle pour tous. Elle se traduit pour le régime, par une baisse structurelle du nombre des entreprises mises en procédure collective nécessitant l'intervention de l'AGS. Cela ne doit cependant pas masquer une modification profonde de la typologie des entreprises.

Une grande partie de nos nouveaux « bénéficiaires » relève ainsi des secteurs dits de la nouvelle économie : services à la personne, surveillance et gardiennage, transports, services aux entreprises.

La particularité de ces entreprises est d'avoir une durée de vie courte, d'être à fort capital humain et de disposer rarement d'actifs significatifs.

Cela explique en partie le faible impact de l'amélioration théorique de l'environnement économique sur la trésorerie actuelle de l'AGS, toujours en tension.

L'évolution observée de la pondération du « superprivilège » (qui représente 80% de nos récupérations) dans les créances de l'AGS doit également nous interpeller. En effet, sa part dans nos avances baisse de 5 points en 10 ans, passant de 52% à 47%, ce qui peut préfigurer une baisse à venir de nos récupérations.

Pour préserver l'équilibre et la pérennité du régime, l'AGS est donc conduite à faire évoluer son mode actuel de financement, en recherchant tous les moyens indispensables à la continuation de sa mission sociale.

Maintenir pour seule variable d'ajustement le taux de cotisation fixé par le Conseil d'administration de l'AGS, présente un risque évident d'effet contra-cyclique sur les charges des entreprises en période de retournement conjoncturel. L'équilibre financier de l'AGS ne peut donc plus dépendre des seules variations du taux de cotisation et nous impose d'adopter un mode de financement plus pro-cyclique. Cela devra se faire dans la coordination et s'accompagner de toute la transparence nécessaire dans les actions menées à cet effet, en particulier pour accroître les récupérations du régime.

Ces évolutions sont indispensables à la poursuite de notre mission sociale pour les prochaines années.

Houria AOUMEUR-MILANO

Directrice nationale de la Délégation Unédic AGS

La Délégation Unédic AGS a l'objectif permanent de partager avec un public élargi les statistiques exclusives qu'elle détient dans les procédures collectives.

Pour ce numéro 27, retrouvez, dans la rubrique **Le regard de Rexecode**, l'évolution de l'économie française au cours des 10 dernières années.

Numéro spécial 10 ans 2010 - 2019

Affaires ouvertes au titre de la garantie AGS



Avances



Récupérations



Contentieux prud'homal



Rétruvez les **Chiffres clés 2019** page 16

Les affaires ouvertes au titre de la garantie AGS

Une diminution de 31,6% en 10 ans

Après 5 années d'une stabilité remarquable (2010-2014), 2015 ouvre une période de repli, d'abord timide (-3,8%) puis majeure (-11,0% et -8,8% en 2016 et 2017) avant de ralentir en 2018 (-4,2%) et d'atteindre un nouveau sommet en 2019 avec -8,8%.

Néanmoins, la proportion de dossiers ouverts en redressement judiciaire a été orientée à la baisse jusqu'à l'an passé, reculant de 38,4% en 2010 à 35,7% en 2018. En 2019, cette tendance a pris fin, la part des redressements judiciaires gagnant un point à 36,8%.



Définition.
Le nombre d'affaires ouvertes au titre de la garantie AGS sur une période correspond au nombre d'affaires avec une première demande d'avance saisie sur la période (indépendamment de la date de jugement d'ouverture qui peut être antérieure à la période étudiée).
Le dénombrement s'effectue par jugement d'ouverture : une entreprise (identifiée par un numéro SIREN) avec deux jugements d'ouverture (par exemple, lorsqu'une liquidation judiciaire est prononcée sur résolution du plan de redressement) peut être potentiellement comptabilisée deux fois.

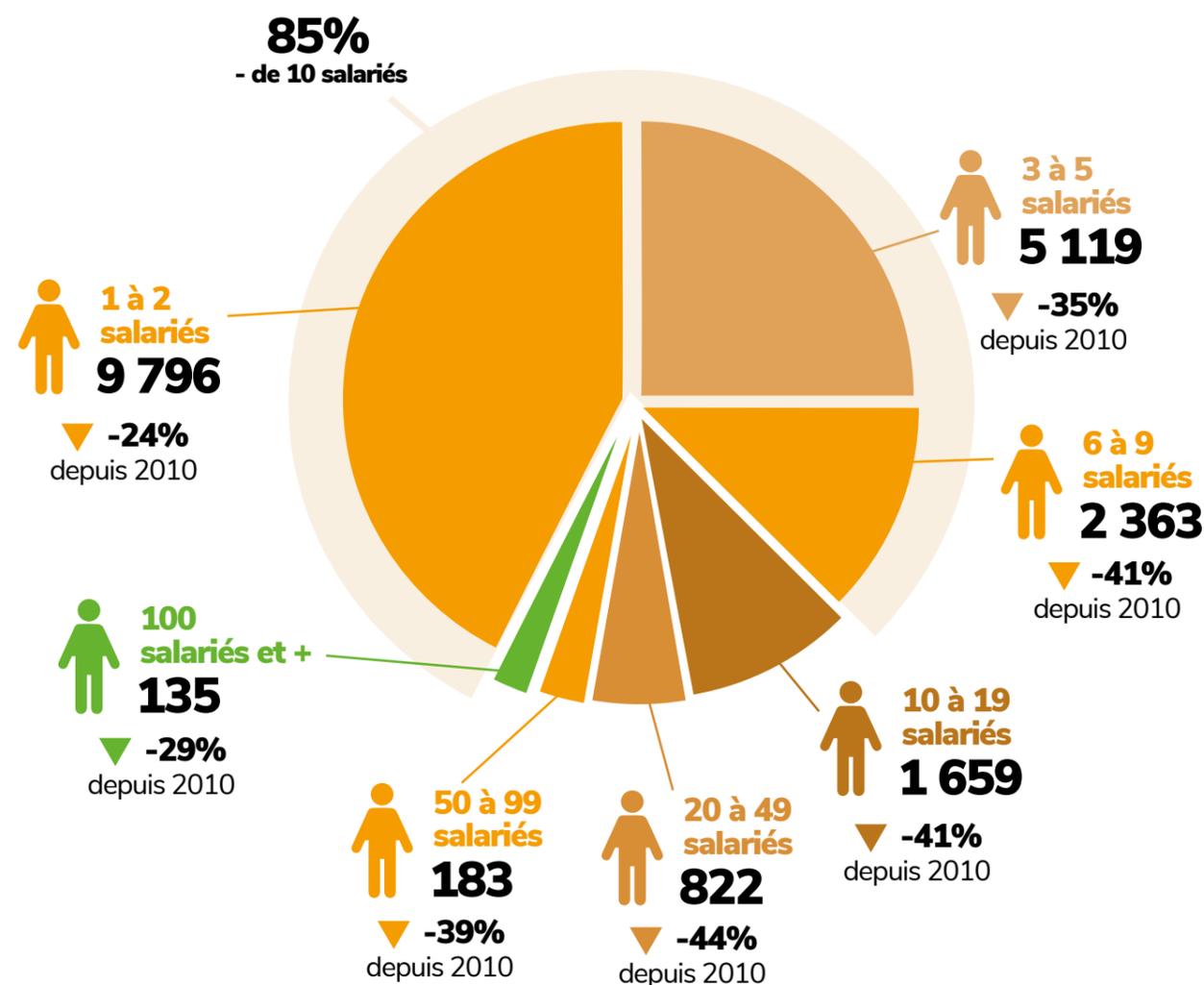
85% des dossiers ouverts concernent des entreprises de moins de 10 salariés

Près d'un dossier sur deux présente un effectif de 1 ou 2 salariés. En 2019, cette taille d'entreprise a rassemblé 49% des dossiers ouverts.

Cette proportion a progressé de 4 points au cours des 5 dernières années. Pour autant, sur la décennie étudiée, la part des dossiers à effectif de moins de 10 salariés est demeurée particulièrement stable autour de 85% (entre 83,5% en 2011 et 2012 et 86,1% en 2019).

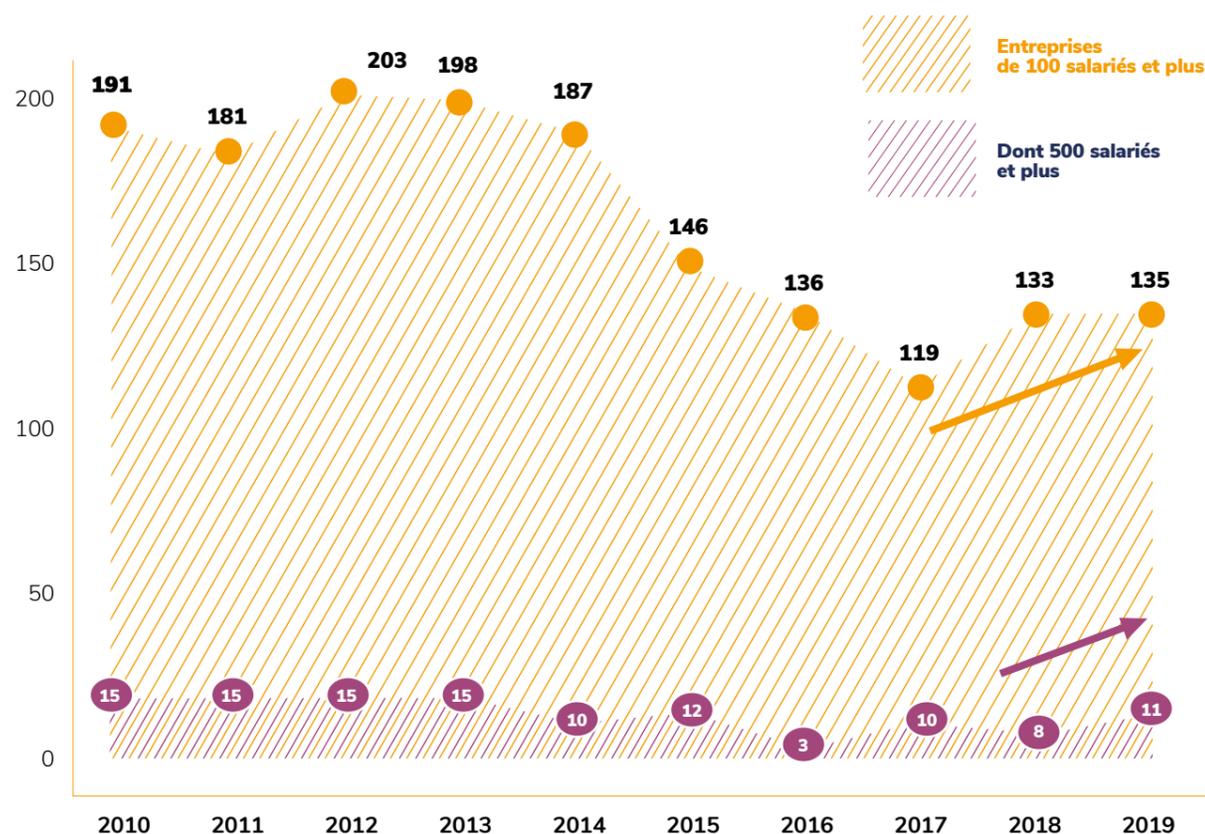
On remarque que les dossiers de 50 salariés et plus ont connu leur point culminant en 2012 (546 dossiers ouverts) pour atteindre le plus bas en 2017 (303 dossiers ouverts). Entre 2017 et 2019, on constate une remontée liée à la légère hausse des affaires de 100 salariés et plus (135 dossiers en 2019 contre 133 en 2018), s'inscrivant dans un mouvement à contre-courant de la baisse générale du nombre de dossiers ouverts (près de 9%).

Affaires AGS ouvertes en 2019 vs 2010

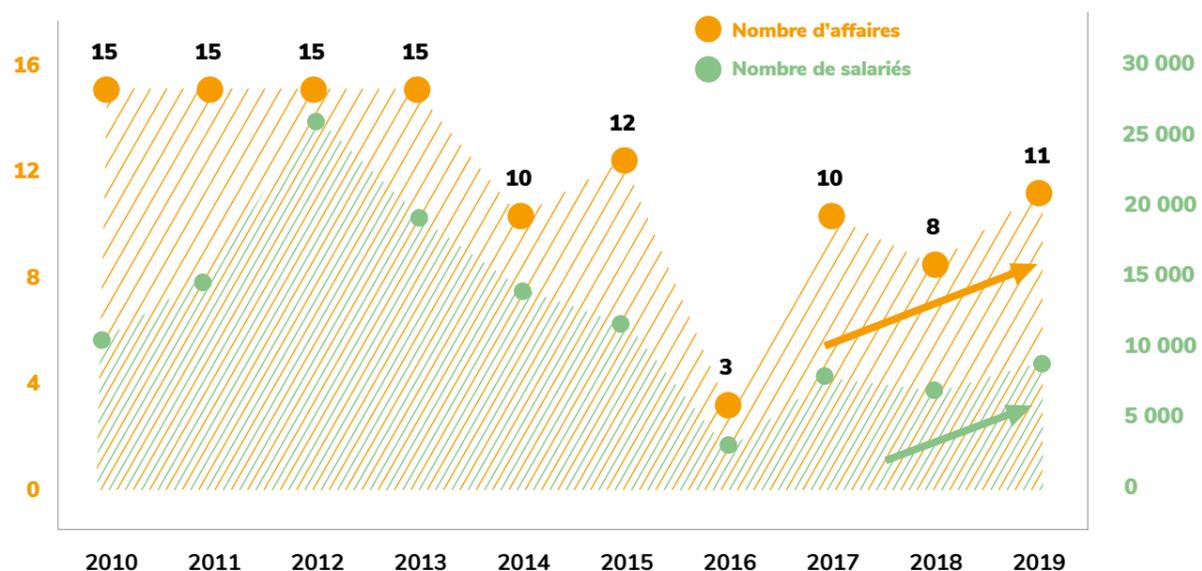


De 2010 à 2013, 15 dossiers ouverts par an touchaient des entreprises de 500 salariés et plus. Depuis 2014, ce chiffre s'est plutôt fixé autour de 10 unités avec un véritable creux en 2016 (3 dossiers). En 2019, 11 dossiers de cette catégorie ont été comptabilisés (+3 versus 2018), rassemblant 9 500 salariés.

Ces 11 entreprises ont ainsi représenté 18,5% des bénéficiaires dénombrés en 2019 et en tête desquelles nous retrouvons notamment Toupargel (2 789 salariés), Aigle Azur (876 salariés), Arjowiggins Papiers Couches (673 salariés) et XL Airways (662 salariés).



Evolution du nombre d'affaire de 500 salariés et plus par année depuis 2010



Un repli spectaculaire du secteur de la construction

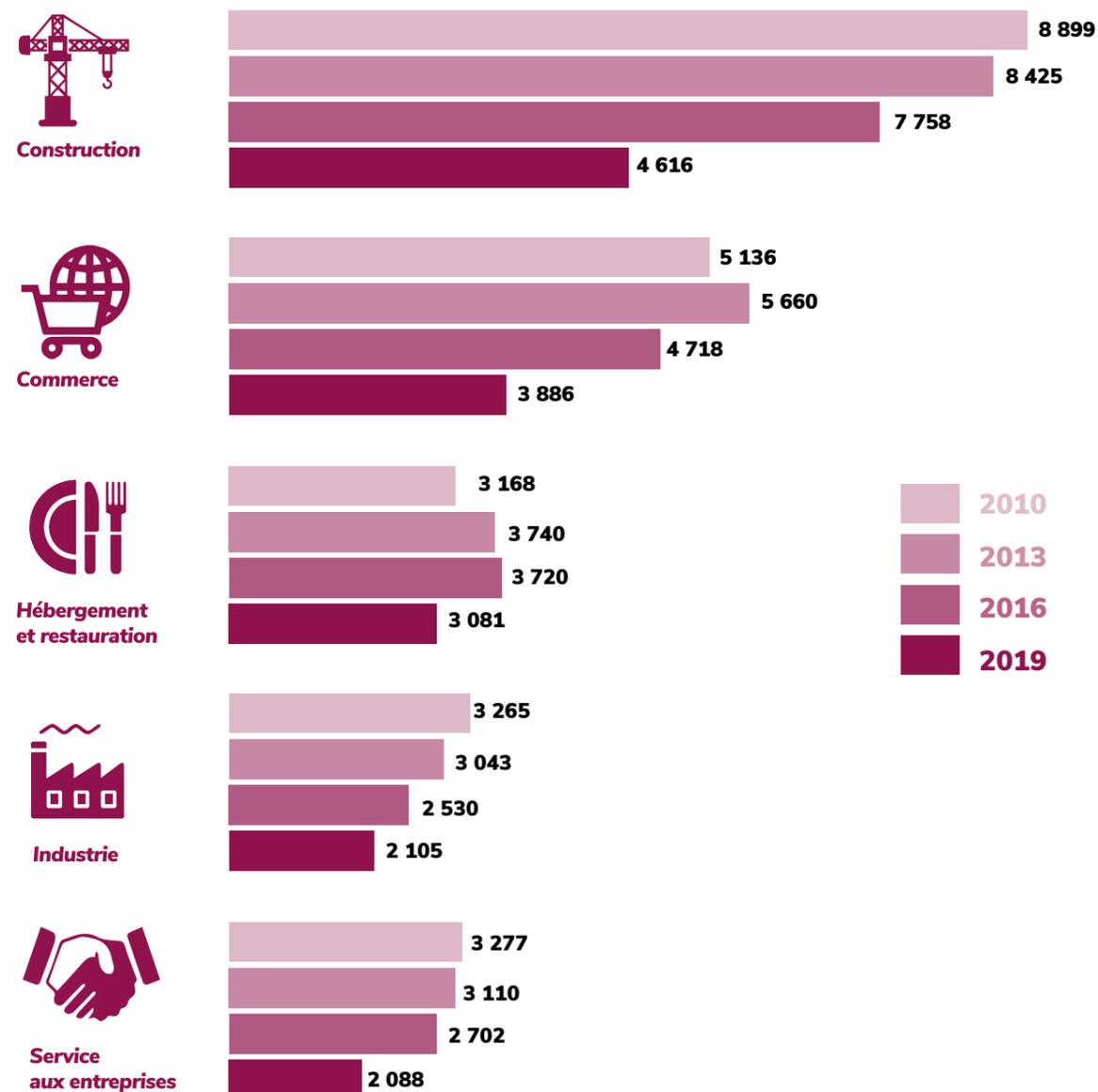
Le nombre de dossiers AGS ouverts dans le secteur de la construction en 10 ans a diminué de 48%. Si ce secteur occupe toujours le 1er rang, il a vu son nombre de dossiers baisser de moitié sur la période et ne représente plus que 23% des dossiers en 2019 versus 30% en 2010.

Parmi les autres membres du Top 5 des secteurs qui rassemblent 80% des dossiers AGS ouverts, l'« hébergement et restauration » se singularise, entre 2010 et 2015, par une évolution à contre-courant avec une montée de 25%, avant de rejoindre la dynamique générale baissière lors des quatre

années suivantes et perdre 22% de son volume de dossiers.

Parmi les autres secteurs d'activité, l'« enseignement, santé, action sociale » est le seul à enregistrer une hausse sur la période de 18%. Il a ainsi regroupé ainsi en 2019 3,6% des nouveaux dossiers versus 2,2% en 2010.

Enfin, le secteur des « activités immobilières », faible par sa représentativité, 0,9% en 2019, connaît sa 7^{ème} année consécutive de baisse et a perdu 61% de sa population en 10 ans.

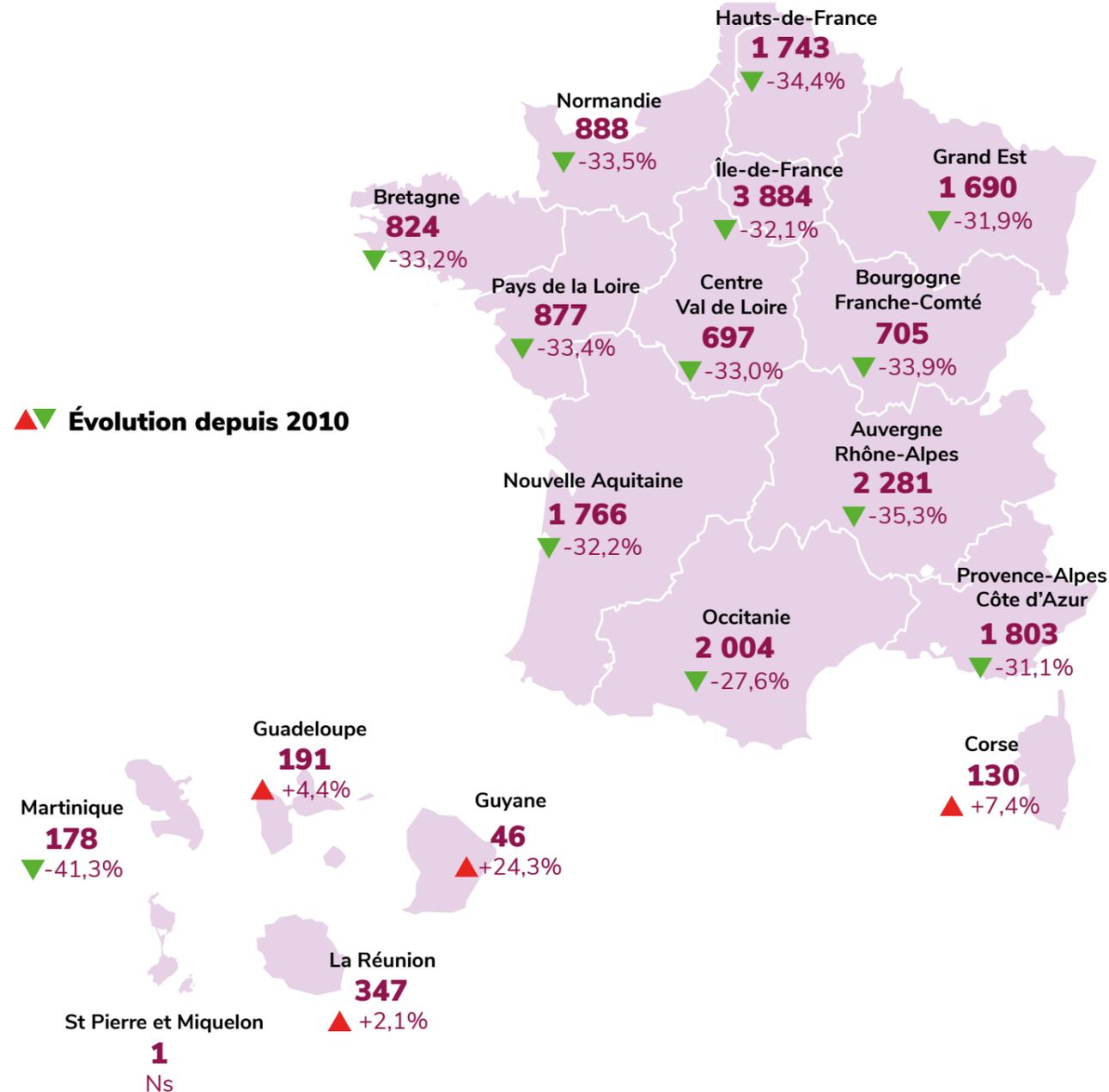


Une baisse homogène des dossiers dans toutes les régions

7 régions concentrent ¾ des dossiers ouverts sur l'ensemble de la période. L'Île-de-France reste de loin la région la plus représentée et rassemble près de 20% des dossiers. Seconde région, Auvergne-Rhône-Alpes réunit en moyenne 12% des dossiers et devance un groupe de 5 régions qui représentent entre 8 et 10% des affaires AGS : Occitanie, PACA, Nouvelle-Aquitaine, Hauts-de-France et Grand-Est.

Sur la décennie observée, fait remarquable, les 12 premières des 18 régions (95 à 97% du total des dossiers) ont toutes fait l'objet d'un recul proche de la baisse nationale de 31,6% (de -27,6% pour l'Occitanie à -35,3% pour Auvergne-Rhône-Alpes).

Affaires AGS ouvertes par région en 2019



Les salariés bénéficiaires

Une baisse en lien avec celle des affaires ouvertes

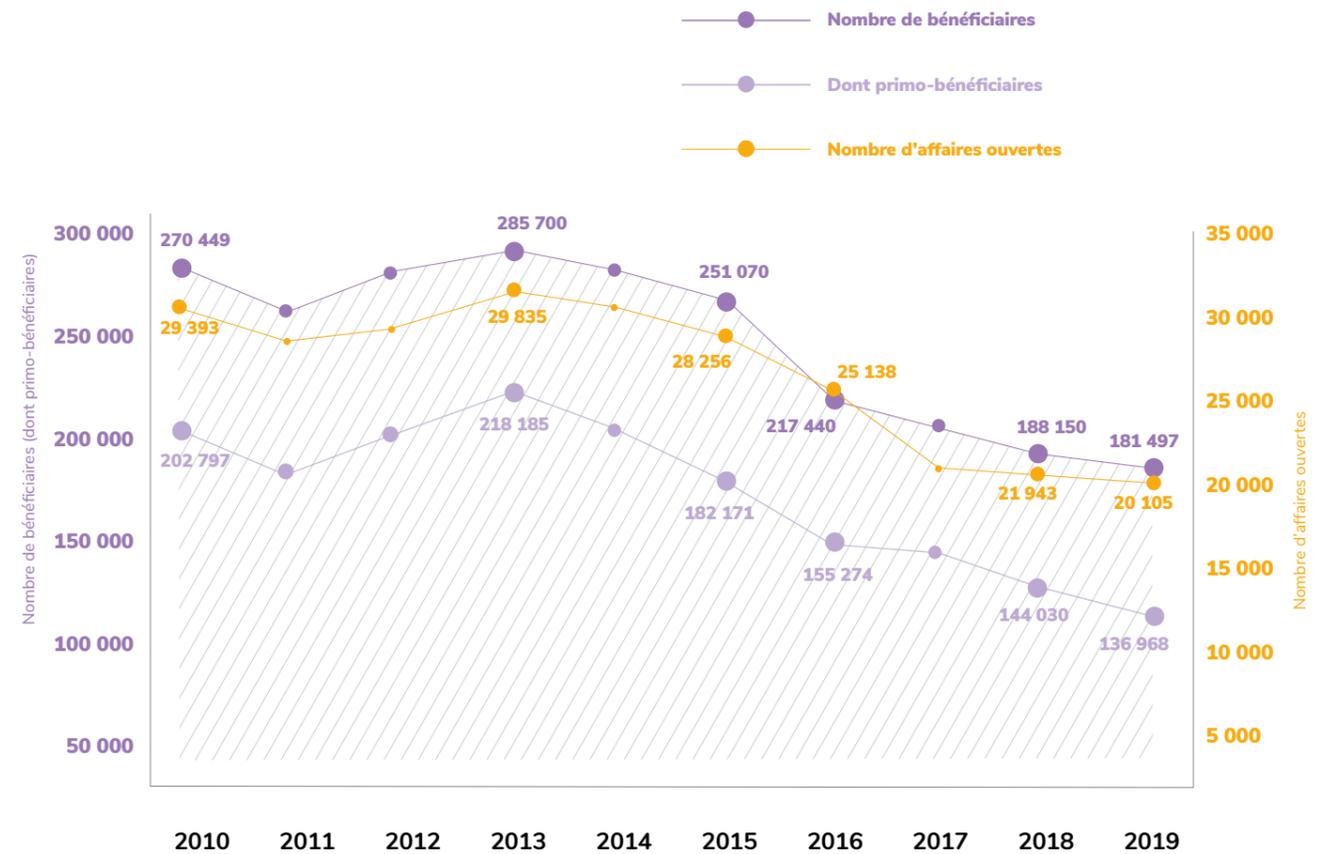
3 bénéficiaires sur 4 sont des primo-bénéficiaires, ratio qui a très peu varié au cours des 10 années observées.

L'évolution du nombre de bénéficiaires et de primo-bénéficiaires s'est inscrite en parfaite cohérence avec celle enregistrée au niveau du nombre de dossiers

ouverts, le nombre moyen de bénéficiaires par affaire se maintenant sur la décennie étudiée aux alentours de 9 salariés.

En 10 ans, ces deux populations ont perdu 1/3 de leur effectif.

Evolution du nombre de bénéficiaires (dont primo-bénéficiaires) et du nombre d'affaires ouvertes depuis 2010



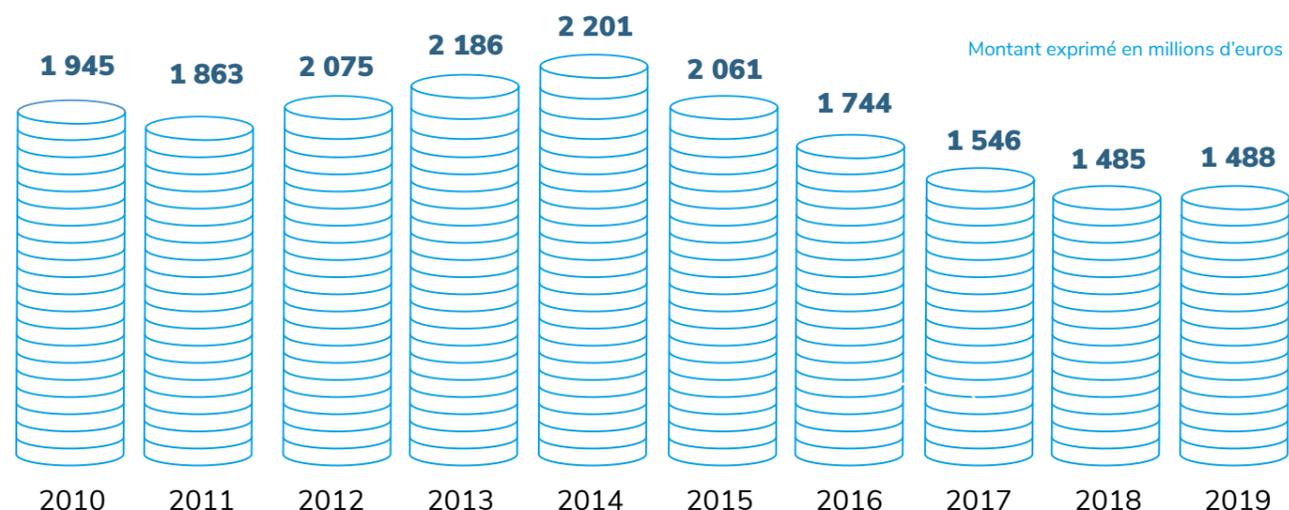
Définition.

Les **primo-bénéficiaires** sont les salariés qui bénéficient de la garantie AGS pour la 1ère fois (le dénombrement s'effectue par procédure).

Les **salariés bénéficiaires** correspondent aux salariés ayant reçu au moins un paiement au titre de la garantie des salaires au cours de la période de référence. Au contraire des primo-bénéficiaires, ils peuvent avoir bénéficié de la garantie AGS sur plusieurs périodes (dans une même procédure).

Les Avances

Le montant des avances retrouve son niveau d'avant crise



Les conséquences de la crise financière de 2008 se sont prolongées jusqu'en 2014, année où le montant des avances AGS atteint son pic et dépasse le record enregistré en 2009 (2,201 milliards contre

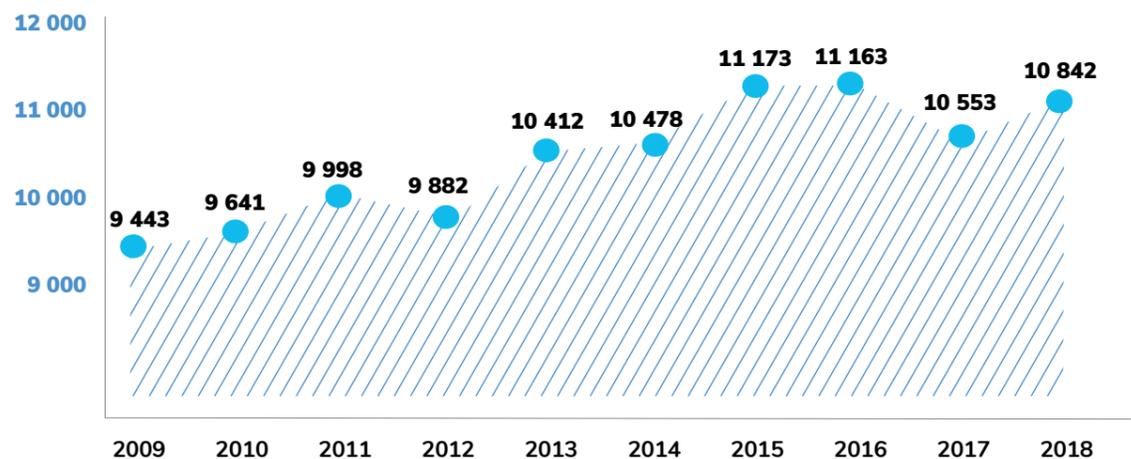
2,114 milliards). Au cours des 5 années suivantes, les avances ont reculé de près de 33%, passant en 2018 et 2019 en-dessous de la barre du milliard et demi retrouvant ainsi leur niveau d'avant crise.

+ de 14% d'augmentation du montant avancé par bénéficiaire

+14,6% : c'est la progression du montant avancé par bénéficiaire en 10 ans. Proche des 9 500 euros en début de période, il franchit les 11 000 euros en

6 ans avant de connaître une légère contraction au cours des deux dernières années.

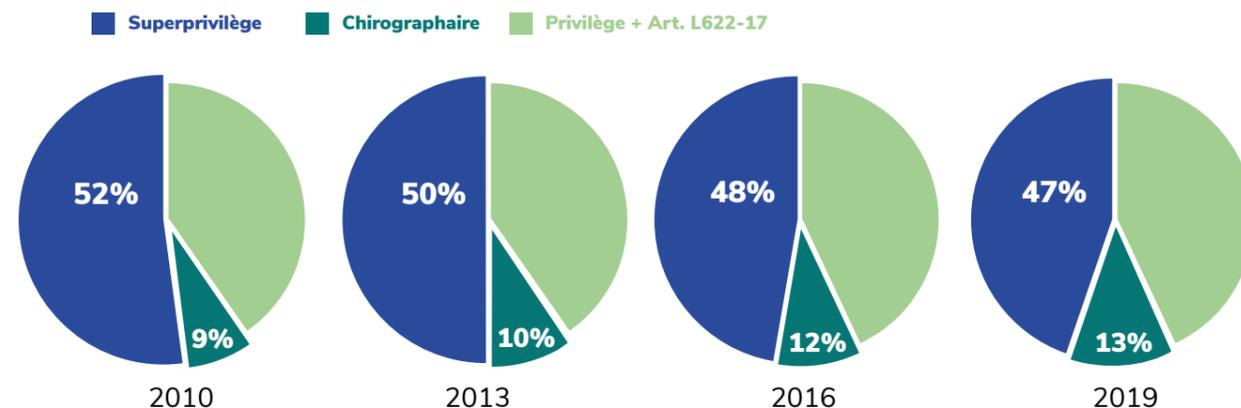
Evolution du montant avancé par salarié (en euros)



Définition.

Le montant moyen avancé par salarié bénéficiaire d'une procédure LJ est établi au terme de l'année qui suit l'année de la date de prononcé de la liquidation judiciaire. Pour les liquidations judiciaires prononcées en 2018, les avances sont ainsi comptabilisées au 31 décembre 2019.

Les avances au titre du superprivilège ne sont plus majoritaires



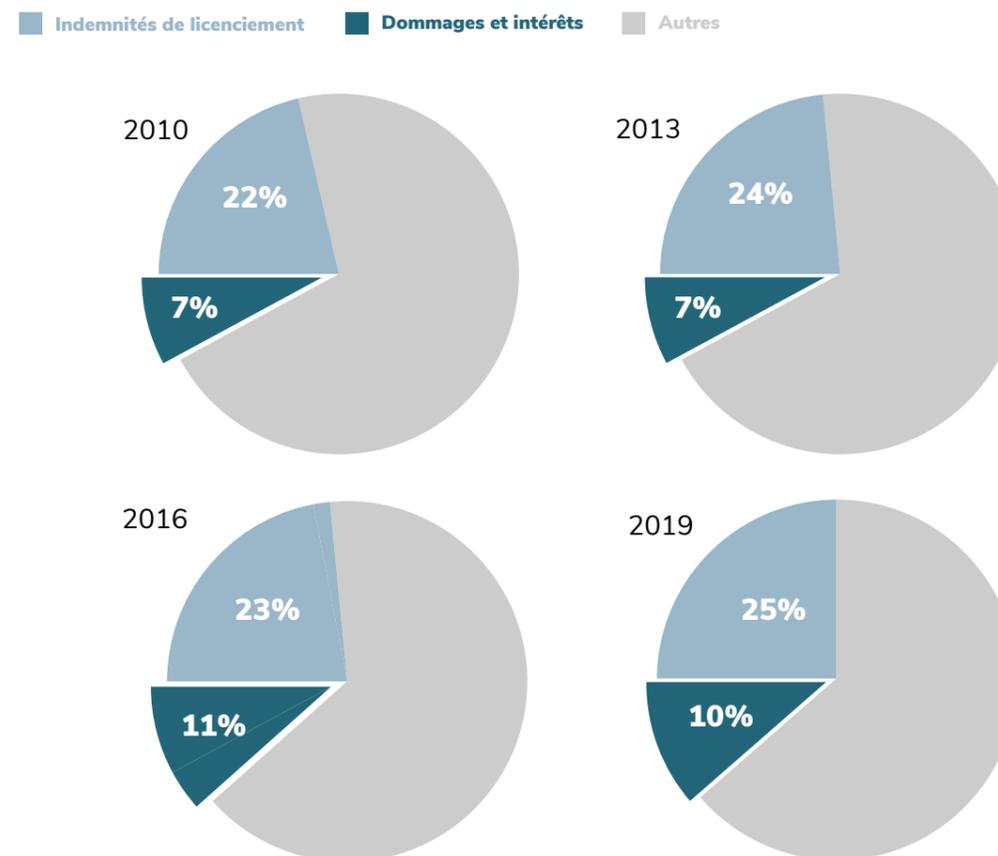
Le passage en-deçà des 50% des avances effectuées traduit l'érosion lente mais inéluctable du poids du superprivilège.

A mettre en regard : une hausse notable des avances au titre des dommages et intérêts.

Une hausse des dommages et intérêts

Les dommages et intérêts représentent désormais 10% des avances totales (+3 points en 10 ans).

En effet, au cours des 4 dernières années, elles ne se sont repliées que de 8% quand le total des avances affichait lui -28%.



Les récupérations

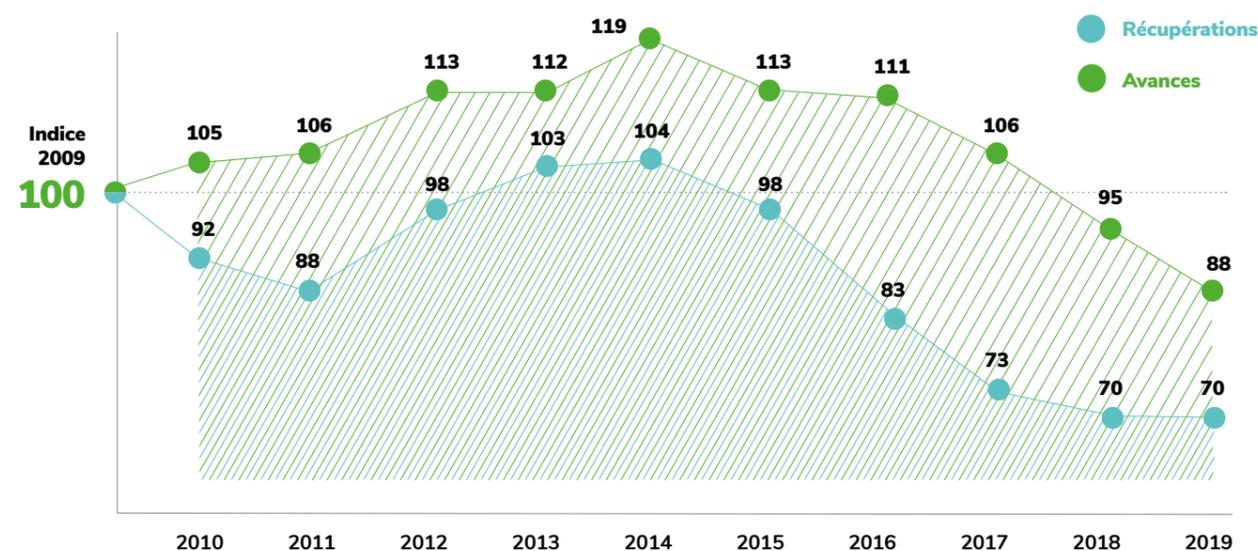
Depuis 2018 : une baisse préoccupante de 22%

L'effet mécanique qui lie les récupérations aux avances se traduit par une évolution différée de celles-ci avec un décalage de l'ordre de 3 années.

Ainsi, les sommets atteints par les niveaux avancés de 2009 à 2015 ont-ils impacté les montants récupérés jusqu'en 2017, avec un premier fléchissement de l'ordre de 10% par rapport au pic record enregistré

en 2014 avant deux années marquées par un recul sévère de 11% en 2018 puis de 13% en 2019 (-22% sur 2 ans).

Si cet effet mécanique n'est pas la seule variable explicative du niveau de nos récupérations, elle n'en demeure pas moins le principal facteur.



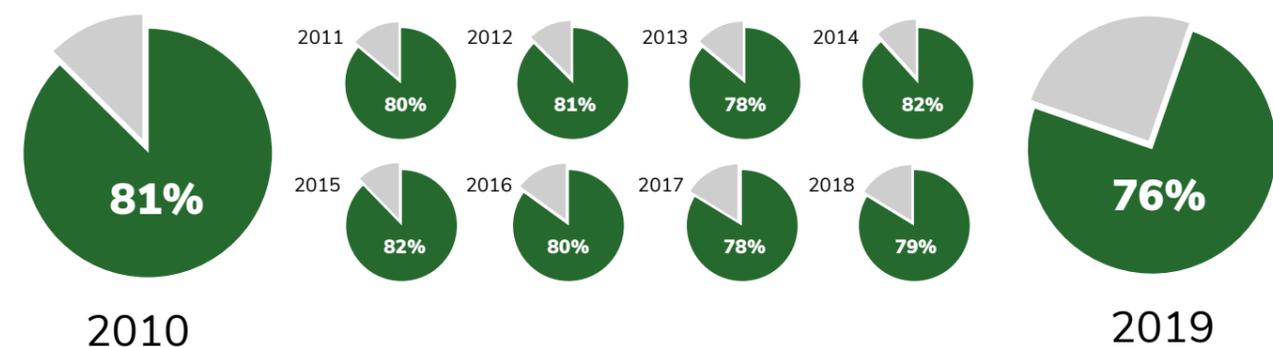
Des récupérations avant tout superprivilégiées

La forte dépendance au superprivilège des récupérations de l'AGS s'est de nouveau vérifiée tout au long des 10 années qui viennent de s'écouler.

A noter : le poids du superprivilège en 2019 atteint son plus bas niveau sur 10 ans avec un taux de 76%.

Ce décrochage demandera confirmation dans la durée et doit être apprécié indépendamment de l'évolution de la composition par rang de créance des avances de l'AGS.

■ Superprivilèges ■ Autres



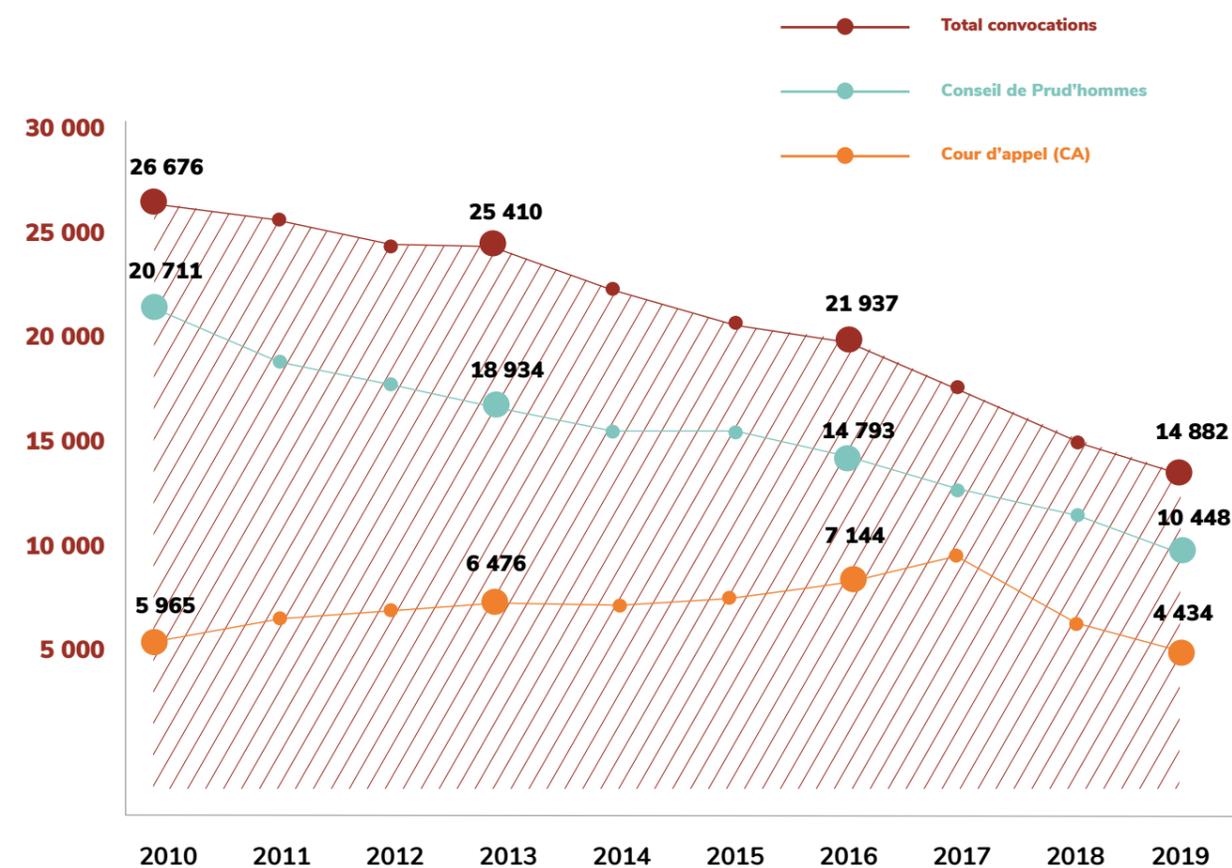
Le contentieux prud'homal

Près de moins 50% en 10 ans

2010-2019 est une décennie caractérisée par un recul des litiges prud'homaux d'une ampleur considérable. En 10 ans, l'activité devant les conseils de prud'hommes s'est contractée de 50%. Les convocations devant les Cours d'Appel se sont, quant à elles, réduites de 25%.

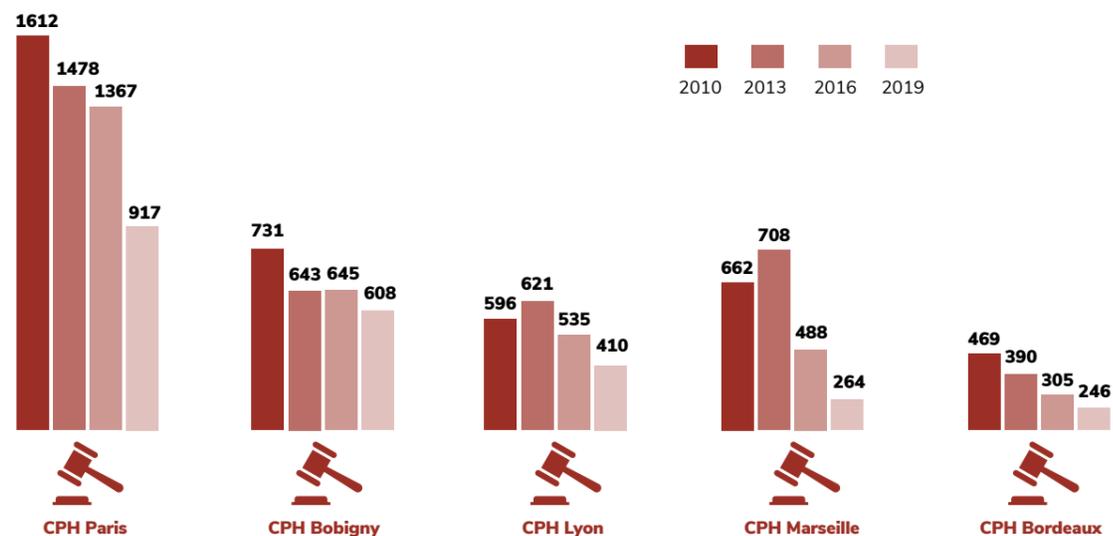
Si les procédures CPH se sont repliées de 31% entre 2015 et 2017, cette baisse ne s'est répercutée logiquement qu'avec un décalage de 2 ans sur les procédures devant les cours d'appel, avec une baisse de 44% sur la période 2017-2019.

Evolution du nombre de convocations prud'homales traitées depuis 2010



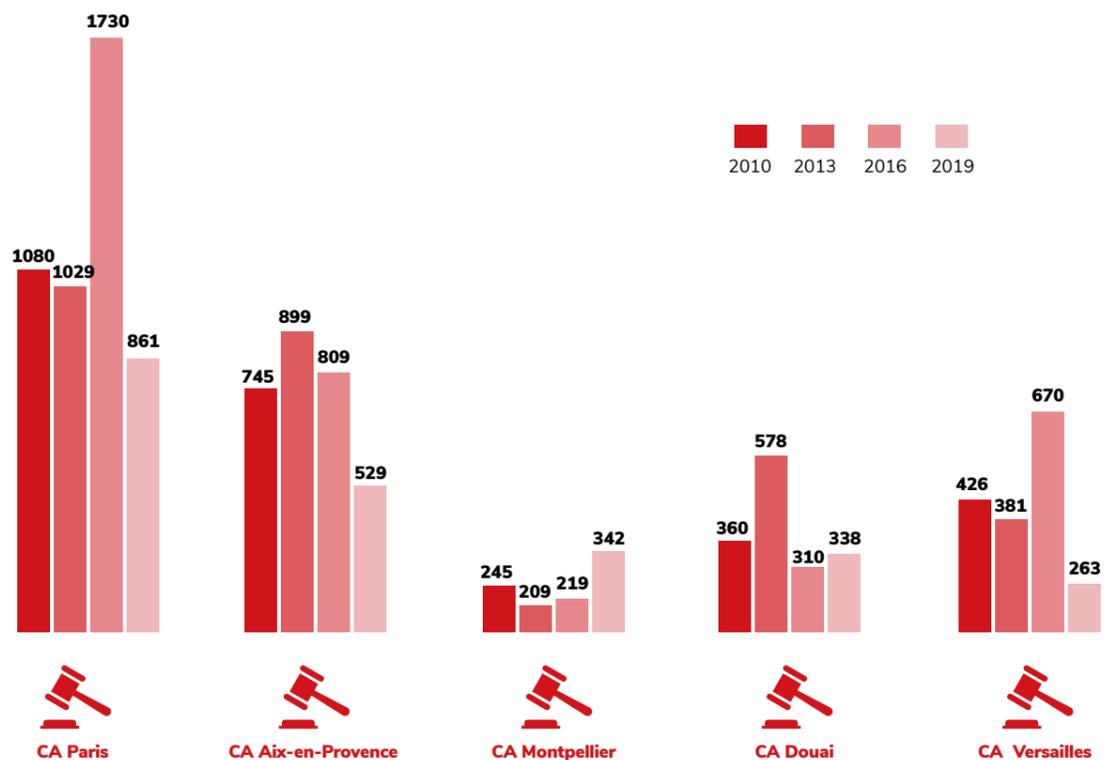
Zoom sur les 5 conseils de prud'hommes qui concentrent 20% des procédures

Evolution du nombre de procédures traitées



Zoom sur les 5 cours d'appel qui concentrent 50% des procédures

Evolution du nombre de procédures traitées



Le regard de Rexecode

Par Denis Ferrand, Directeur Général de Rexecode

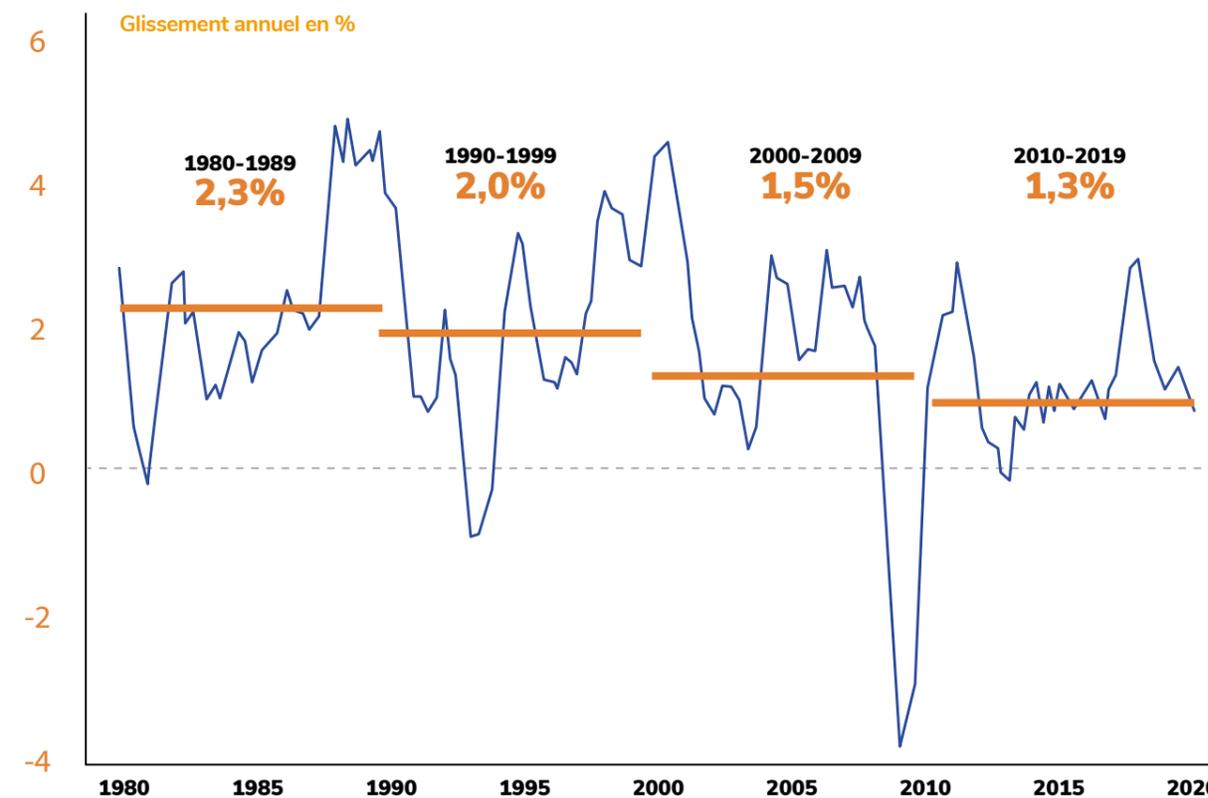
Trois mots pourraient suffire pour résumer la décennie qu'a traversée l'économie française : « changement durable de régime ». Les années 2010 actent en effet l'inscription de l'économie française dans un régime de croissance affaiblie, poursuivant ainsi une tendance pluri-décennale.

Pour reprendre des périodes de dix ans, la croissance annuelle moyenne de l'économie française avait été

de 2,3 % par an dans les années 1980, puis de 2 % la décennie suivante et de 1,5 % durant les années 2000, années plombées par la violente récession de 2008-2009.

Elle a poursuivi son fléchissement dans les années 2010 en ne ressortant plus qu'à 1,3 % et il est probable que les années 2020 poursuivent ce mouvement.

France - Croissance du PIB en volume



Source : INSEE, comptes nationaux

En comparaison, les créations nettes d'emplois ont bien moins ralenti durant cette période. Elles ont été de 0,6 % en moyenne par an durant les années 2010, pour ce qui concerne l'emploi salarié du secteur marchand, contre 0,8 % dans les années 2000 et 0,9 % durant les années 1990. Le corollaire de cet enrichissement de fait du contenu en emplois

de la croissance est le ralentissement des gains de productivité apparents du travail. Ceux-ci n'ont plus été que de 0,8 % par an en moyenne, contre plus de 2 % par exemple durant les années 1980.

Or, moins de gains de productivité signifie moins de progression des salaires, moins de possibilités de

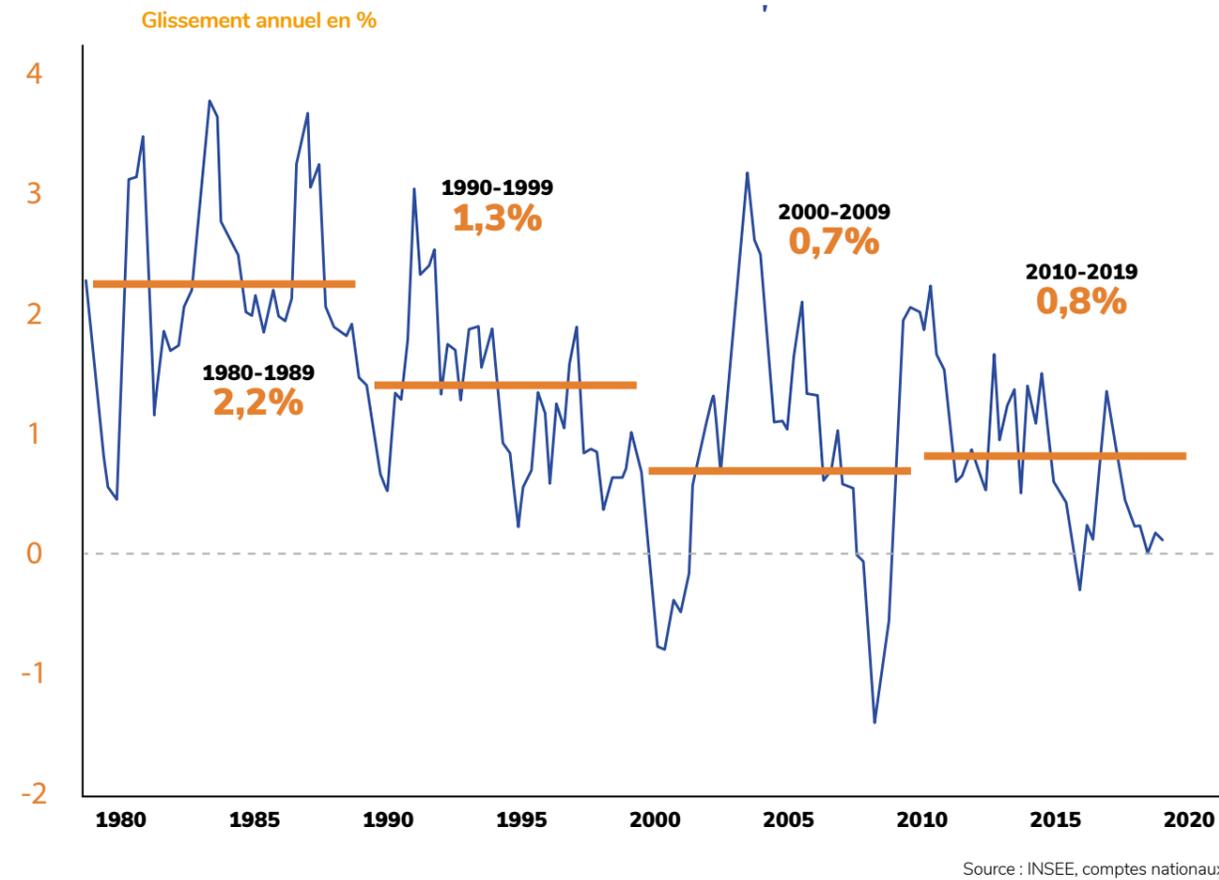
baïsser les prix et moins de progression des résultats d'exploitation des entreprises. Ce sont ainsi les paramètres fondamentaux de l'évolution des revenus réels de l'économie qui se sont tendanciellement affaiblis. Une des traductions de cette tendance est la progression du salaire moyen par tête qui, en termes

réels, n'a plus été que de ... 0,7 % par an en moyenne durant les années 2010. L'affaiblissement des gains de productivité est ainsi le premier facteur explicatif du fort ralentissement du pouvoir d'achat du revenu des ménages* durant la décennie écoulée.

*Définition.

Pouvoir d'achat du revenu : revenus salariés et financiers (moins cotisations & impôts) déflatés

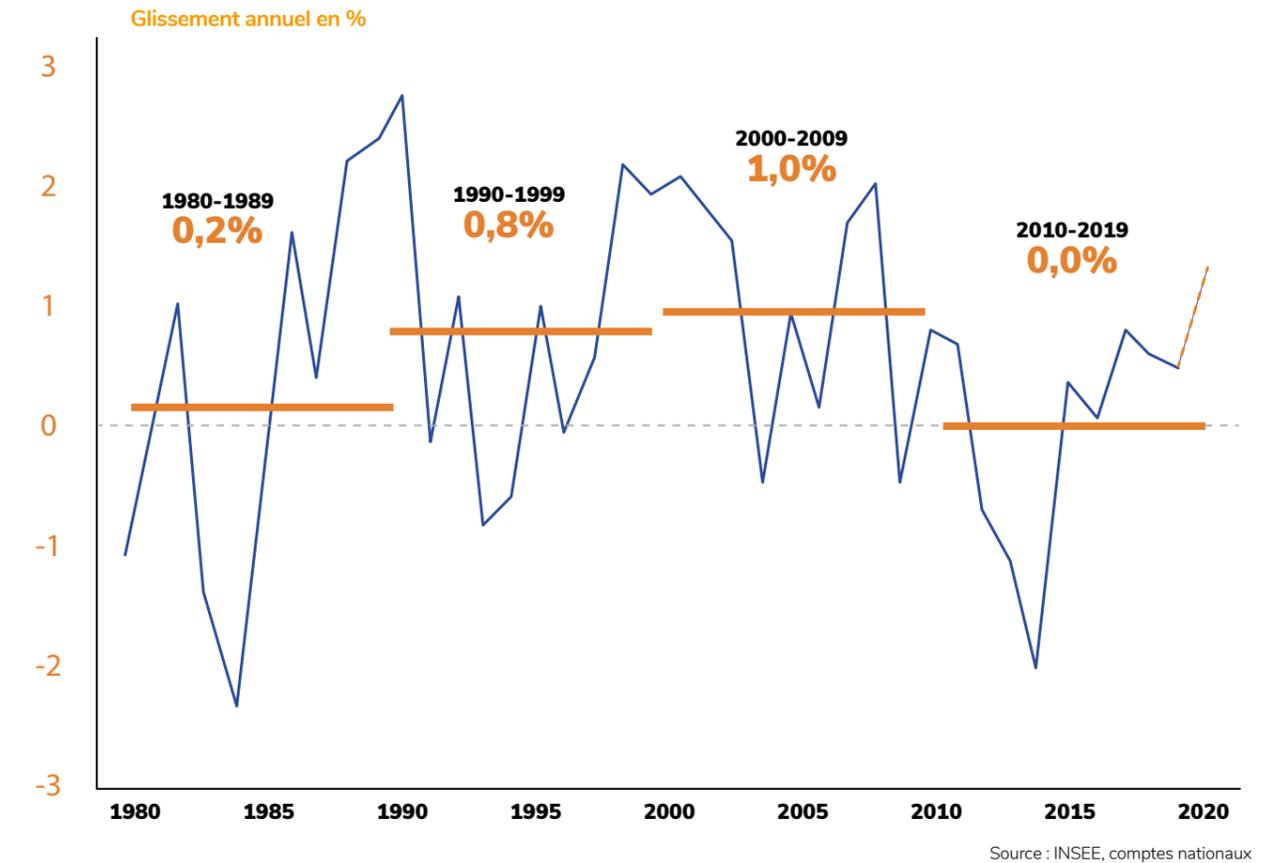
France - Productivité apparente



La progression de ce dernier n'a plus été de fait que de 0,8 % par an, à comparer à +2,3 % lors de la décennie précédente. En prenant en compte le fait que le nombre de ménages a progressé durant les années 2010 au rythme de 0,8 % par an également, c'est donc une stagnation sur dix ans du revenu par ménage qui est intervenue. Cette statistique est une moyenne. Elle ne dit rien de la dispersion des situations individuelles autour de cette moyenne : durant cette décennie, nombre de ménages ont ainsi vu le pouvoir d'achat de leur revenu reculer ;

ceci contribuant notamment à expliquer la montée constatée des tensions sociales. Encore faut-il rappeler qu'outre le ralentissement des salaires réels associé aux moindres gains de productivité, c'est aussi la hausse des impôts et des cotisations payés par les ménages (+1,7 % par an en moyenne en termes réels) qui a pesé sur les revenus, sans permettre pour autant de réduire la dette publique, à l'inverse de la quasi-totalité des pays membres de la zone euro.

France - Pouvoir d'achat du revenu * disponible brut par ménage



*Définition.

Pouvoir d'achat du revenu : revenus salariés et financiers (moins cotisations & impôts) déflatés

Croissance affaiblie, revenus ralentis, dette publique incompressible... les années 2010 sont-elles à reléguer aux oubliettes du point de vue économique ?

Ce serait probablement aller un peu vite en besogne. Deux traits marquants se sont en effet affirmés au cours de cette décennie. Débutées avec la poursuite de la perte massive de parts de marché à l'exportation et la dégradation de la compétitivité de l'économie intervenue durant la décennie précédente, les années 2010 ont vu progressivement ces clignotants rouge vif passer à l'orange, à défaut d'être revenus au vert. La part des exportations françaises dans les exportations de la zone euro a été stable lors des deux dernières années. Cette évolution est encore insatisfaisante au regard du terrain perdu en l'espace de 15 ans mais elle porte la marque d'efforts maintenus (tels le CICE ou le Pacte de Responsabilité) pour favoriser la compétitivité de l'appareil de production.

Une seconde évolution à bas bruit s'est également opérée. Au pire de la crise de 2009, une explosion du nombre des défaillances d'entreprises, avec toutes

les répercussions qu'un tel évènement aurait pu avoir notamment sur l'équilibre du régime de l'AGS. Or, s'il y a bien eu accélération des défaillances et fragilisation consécutive du régime de garantie des créances des salariés, le phénomène n'a pas eu le caractère explosif redouté au regard de l'ampleur exceptionnelle de la récession endurée. Plus largement, les entreprises en France ont fait preuve d'une forte résilience face aux chocs conjoncturels survenus durant les années 2010, notamment au moment de la crise des finances publiques de la zone euro. Elles ont également fait le choix d'accélérer leurs investissements dans la seconde partie de la décennie écoulée et ont reconstitué des « matelas » conséquents de trésorerie. Elles entrent ainsi dans la nouvelle décennie probablement un peu mieux armées qu'elles ne l'étaient au début de la précédente. Un tel avantage sera précieux au regard des défis majeurs qui les attendent : révolution numérique, IA, transition énergétique, concurrence des autres pays européens, des États-Unis et de la Chine !

Chiffres clés 2019

Dépenses & encaissements de l'AGS

Sur 12 mois glissants : du 1er janvier au 31 décembre 2019



Sur 12 mois glissants : du 1er janvier au 31 décembre 2019



Sur 12 mois glissants : du 1er janvier au 31 décembre 2019



Affaires ouvertes au titre de la garantie AGS

Sur 12 mois glissants : du 1er janvier au 31 décembre 2019



Cotisations encaissées

sur 12 mois glissants au 30 septembre 2019



Taux de cotisation

0,15%

(depuis le 1^{er} juillet 2017)

Procédures de sauvegarde

Sur 12 mois glissants : du 1er janvier au 31 décembre 2019

